

Lundi 26 janvier 2026

Objet : Avis sur la réponse de la Préfecture de Loire-Atlantique au bilan des garantes de la concertation préalable concernant le projet de révision du PEB de l'aéroport de Nantes Atlantique

Monsieur le Préfet,

C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance des engagements de la préfecture de Loire Atlantique résultant des enseignements de la concertation préalable sur le projet de révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Nantes-Atlantique. Notre avis sera rendu public sur le site de la CNDP et nous vous invitons à le publier sur le site de la concertation. Il porte un regard sous l'angle de la complétude de vos réponses et de la prise en considération de la parole du public restituée dans notre bilan. Il ne porte pas sur vos choix vis-à-vis du projet, les garantes de la CNDP n'ayant pas vocation à se prononcer sur le fond des projets et programmes.

Sur un plan général :

Nous notons que vous avez répondu aux 12 demandes de précision et recommandations des garantes point par point et de façon détaillée, et que vous partagez la nécessité d'être transparent dans l'instruction de la révision du PEB. Nous constatons la complétude de votre réponse sur le plan à la fois quantitatif et qualitatif, la prise en compte de la diversité des thématiques abordées par les publics de la concertation préalable, et les réponses apportées aux principales questions posées, avec une volonté d'éclairage des sujets techniques.

Il nous semble que la Préfecture de Loire-Atlantique a pris en considération les doutes, inquiétudes et interrogations des collectivités et des populations riveraines de l'aéroport, mais aussi, au-delà des personnes résidant sous les trajectoires et plus éloignées de l'aéroport Nantes-Atlantique. Le fait que la méthode utilisée pour élaborer les cartes stratégiques de bruit d'un PEB peut être sujette à débat est reconnu, et votre réponse en rappelle de façon synthétique l'intérêt mais aussi les limites.

Enfin, vous vous engagez à donner de l'information en toute transparence sur les travaux de la Commission consultative de l'environnement, lieu de la concertation institutionnelle sur la révision du PEB, puis, une fois un projet de révision validé, sur le projet de rapport environnemental, sur l'avis ACNUSA, et sur l'avis de l'autorité environnementale.

La réponse aux demandes de précisions et préconisations des garantes de la concertation :

Vous vous engagez à donner une suite favorable à certaines propositions du public relayées dans notre bilan, en particulier

- Le partage de la mise à jour des hypothèses de prévision de trafic et de renouvellement de la flotte début 2026, et la réévaluation des projections de la répartition des atterrissages par sens nord/sud.
- Des tests de sensibilité du modèle d'élaboration des cartes stratégiques de bruit aux hypothèses de trafic, d'évolution de la flotte et d'horizons temporels.
- L'éclaircissement des modalités d'application par les collectivités du PEB avec un groupe de travail associant les collectivités concernées.
- L'association des publics concernés ou impactés par l'avenir de l'aérodrome et de l'aviation de loisirs dans le cadre du futur projet de réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique, par le prochain concessionnaire.

Nous notons que vous mettrez en place un dispositif dédié d'information pour la mise en place de la nouvelle trajectoire d'approche par le nord, en direction des populations actuellement et nouvellement impactées.

Vous n'avez pas donné une suite favorable à certaines demandes du public formulées pendant la concertation, dont le fait de compléter la méthode réglementaire avec l'utilisation des valeurs recommandées par l'Organisation mondiale de la santé. Cela au motif d'un cadre réglementaire strict, découlant de règlements européens et nationaux dans le domaine de l'aviation. Pour autant, vous proposez que certaines de ces demandes puissent faire l'objet d'approfondissements dans les démarches connexes à la révision du PEB (le groupe de travail dédié au suivi du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), l'étude d'observation de la santé des populations riveraines de l'aéroport menée par l'Observatoire régional de la santé, ou les travaux de l'Observatoire territorial autour de Nantes Atlantique - OTANA).

Concernant les observations du public qui sortent du strict sujet de la révision du PEB, nous notons que le modèle de développement de Nantes-Atlantique sera consolidé avec la mise en place du futur concessionnaire en tenant compte des avis et visions des collectivités, et qu'une réflexion sur la redéfinition des aides exceptionnelles à l'insonorisation des logements est lancée dans le cadre du Plan de gêne sonore.

S'agissant des suites données à la concertation préalable, nous notons votre souhait d'une concertation continue articulée avec la démarche déjà engagée dans le cadre du projet de réaménagement de Nantes-Atlantique, et nous identifions 3 points de vigilance en regard de vos engagements :

- L'utilité de préciser de façon synthétique et illustrée la comitologie mise en place autour des sujets aéroportuaires et leur gouvernance (réaménagement, consultation pour le renouvellement de la concession, santé, suivi du PPBE, etc.), qui s'est densifiée depuis 2020.
- L'importance d'informer le public des études menées dans des diverses démarches touchant à la problématique aéroportuaire, et de leurs conclusions présentées dans les instances de gouvernance.

- La nécessité d'adapter la concertation continue sur la révision de PEB au calendrier de l'instruction, avec une première séquence d'information et de partage préalable à la décision formelle de réviser le PEB (qui sera prise par arrêté préfectoral à l'issue des études techniques et environnementales et de la consultation de la CCE), et une seconde séquence préalable au lancement de l'enquête publique dans l'optique de faciliter l'appropriation du dossier d'enquête publique par le public.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvie HAUDEBOURG
Garante CNDP

Brigitte FARGEVIEILLE
Garante CNDP

Copie à : Marc PAPINUTTI, Président de la Commission nationale du débat public

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T +33 (0)1 44 49 85 55 – garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr